

CONSEIL MUNICIPAL**COMPTE-RENDU de la séance du 26 février 2019**

PRÉSENTS : MM. Bernard DABRETEAU – Jacques ALBERTEAU – Mme Nathalie LAUNAY – M. Patrick CHARRIAU - Mme Martine FAUCHARD – M. Olivier PRIOUZEAU – Mme Aurélie GAZEAU – M. Maurice MARNIER – Mme Iraceme GONCALVES – M. Thierry PHELIPPEAU -- Mme Nathalie POUCHIN – MM. Bertrand HAMELIN - Antoine ORCIL – Laurent BERTAUD – Jérôme GRATON – Mmes Sylvette LAMOUREUX – Christelle SAUVAGET – Valérie TARDY – M. Joël OIRY – Mme Laetitia GUIBERT

PROCURATIONS : M. Jean-Marc ABLINE à Mme Laetitia GUIBERT

ABSENTS : Mme Nathalie SORIN - M. Stéphane JARNY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Aurélie GAZEAU

La séance débute à vingt et une heures

ASSAINISSEMENT**DELIBERATION 10.02.19 - DIAGNOSTIC DES RESEAUX ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Jacques ALBERTEAU, 1^{er} adjoint, expose :

En 2017, la commune a mandaté un bureau d'étude, la SICCA, pour réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement et établir un schéma directeur.

Pour rappel cette étude devait permettre :

- D'identifier les principaux dysfonctionnements du système d'assainissement
- De définir un programme de travaux de réhabilitation et/ou d'aménagements visant à réduire ces dysfonctionnements
- De prévoir les aménagements nécessaires au développement de la zone desservie par le système de collecte et de traitement des eaux usées

La finalité pour la commune étant de :

- Optimiser la gestion technique et financière du réseau d'assainissement
- Fiabiliser la collecte, le transfert et l'épuration des effluents en toutes circonstances
- Intégrer les contraintes règlementaires : le LEMA (Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatique, le SDAGE 2016-2021 et l'arrêté du 21 juillet 2015.
- Disposer des données et outils nécessaires à l'élaboration d'un programme d'assainissement.

Jacques ALBERTEAU laisse la parole à M. RIVET de la SICAA pour présenter la synthèse et les conclusions de cette étude.

Vu l'étude présentée par la SICAA,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE** du Diagnostic des réseaux et Schéma directeur d'assainissement réalisé par la SICAA,

DELIBERATION 11.02.19 - Convention d'assistance technique avec le Département de la Vendée

La convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif passée en 2013 avec le Conseil Départemental est arrivée à son terme le 31 décembre dernier.

Cette mission comprend :

- Assistance mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des EU et de traitement des boues
- Validation et exploitation des résultats
- Assistance mise en place, suivi et validation de l'autosurveillance des installations
- Assistance aux différentes études menées par le maître d'ouvrage
- Assistance pour élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux
- Assistance programmation de travaux
- Assistance pour évaluation de la qualité du service assainissement
- Assistance pour élaboration de formation des personnels

Il est proposé de renouveler cette convention pour une nouvelle durée de 3 ans. Cette mission d'assistance qui concerne le suivi technique du fonctionnement de la station d'épuration et du réseau d'assainissement ne supplée pas le travail de gestion et d'exploitation qui reste sous l'entière responsabilité de la commune qui est maître d'ouvrage.

Le montant prévisionnel de cette mission pour l'année 2019 est évaluée 1 155,35 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à passer avec le Conseil Départemental pour une mission d'assistance technique en matière d'assainissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et toutes pièces s'y rapportant.

ARCHIVES

DELIBERATION 12.02.19 - MISSION D'ARCHIVAGE – Convention d'affectation d'un agent archiviste du Centre de Gestion de de la Vendée

Afin de finaliser la mission d'archivage engagée en 2018, il est proposé de solliciter auprès du centre de gestion de la Vendée, une intervention d'archivage d'une durée de 10 jours, pour un tarif journalier de 230 euros.

Pour rappel, le rôle de l'archiviste est de trier, classer, éliminer et mettre à jour l'inventaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'affectation proposée par le Centre de Gestion de la Vendée,
- **MANDATE** M. le Maire pour signer la dite convention.

FINANCES

DELIBERATION 13.02.19 - SOUSCRIPTIONS

Le 25 janvier 2019, un véhicule poids lourds a percuté les poteaux du parking situé Rue des Coteaux. La société « Perrocheau et fils », propriétaire du véhicule ayant été identifiée comme responsable du dommage, Monsieur Le Maire propose de lui refacturer, la somme de 162.84€ TTC qui comprend pour 42.84€ le coût de la fourniture et pour 120€ le coût de la main d'œuvre (soit 3 heures).

La société LUDINEL (enseigne commerciale d'Intermarché) a sollicité la pose de deux panneaux « sens interdit », « entrée parking Rue de l'Europe » pour garantir la sécurité des entrées/sorties du parking. Les 2 panneaux de signalisation s'élèvent à 129.31€ TTC auxquels s'ajoute la pose à 100 € (soit 2,5 heures de main d'œuvre). Monsieur Le Maire propose de facturer à la société LUDINEL (SIRET : 378 120 877 00014), la somme de 229,31€ sous forme de souscription.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de facturer la somme de 162.84€ à la société « Perrocheau et fils » suite aux dégradations constatées sur le parking Rue des Coteaux,
- **DECIDE** de facturer la somme de 229.31€ à la société LUDINEL pour la fourniture et pose de panneaux de signalisation,

POUVOIRS DELEGUES

POUR INFORMATION : Location d'autocars avec ou sans chauffeurs pour transports réguliers d'enfants et d'accompagnateurs dans le cadre de la pause méridienne

NOTIFICATION	TITULAIRE	MONTANT HT
12/02/2019	VOYAGES BOURMAUD	Montant max annuel 45 000 € (forfait 100 €/jour/car avec chauffeur / forfait 40 €/jour/car sans chauffeur)

POUR INFORMATION : Occupation de terres agricoles communales

SIGNATURE	OBJET	TITULAIRE	PARCELLES	DUREE	MONTANT ANNUEL
12/02/2019	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE pour changement de destination des biens	GAEC NOELLAND	ZC 47 (1ha45a60ca) (La Ruelle)	1 an, à partir du 1 ^{er} janvier 2019	116,48 €



SIGNATURE	OBJET	TITULAIRE	PARCELLES	DUREE	MONTANT
20/02/2019	Prêt à usage (fauche des parcelles ou pâturage d'animaux)	ROZEN Raphaël	Environ 5ha02ca16a	du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, renouvelable par tacite reconduction	Gratuit

Parcelles :

HAMEAU DES AJONCS	ZD 96 / ZD 111	prés	Environ 9 433 m ²
USINE	AB 222	prés	Environ 4 600 m ²
PRAIRE PIERRE AUX LUTINS	ZY 8	prés	Environ 8 730 m ²
STATION CORCOUE	/	prés	Environ 8 030 m ²
ANCIENNE STATION ROCHESVIERE	ZC 75	prés	Environ 3 527 m ²
DECHETTERIE	ZE 132	prés	Environ 5 000 m ²
ENTRE JH Industrie ET LA GENDARMERIE	ZE 143	prés	10 896 m ²
TOTAL ESTIME			Environ 5ha02ca16a

Cartographie

Parcelles déchetterie / face gendarmerie



parcelles ajoncs / usine



parcelles STEP



Parcelle Pierre aux Lutins



POUR INFORMATION : Mission de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'urbanisme de pré-programmation urbaine (à la demande)

SIGNATURE	PRESTATAIRE	VACATION
Bon de commande signé le 22 février 2019	M. Jean-Luc Le Mancq, architecte-urbaniste	280 € HT / ½ journée compris déplacement 230 € HT / ½ journée sans déplacement Maximum : 5 000 € HT

DIVERS

POUR INFORMATION : Grand Débat Rocheservière – réunion publique
Vendredi 1^{er} mars 2019, 20h45, salle du Grand Logis

POUR INFORMATION : Nouveau site Internet
Mise en ligne prévue le 14 mars 2019

La séance est levée à vingt-deux heures et trente-cinq minutes
